

Correspondance avec le secteur privé (ROME)

- Catégorie professionnelle (CP)
- Domaine professionnel (DOM)
- Emploi/métier (E/M)

- CP 21 Professionnels des arts et du spectacle
- DOM 211 Professionnels des arts
- E/M 21111 Artiste plasticien

METIER

Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant plasticien
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Acte II de la décentralisation : réorganisation des schémas d'enseignement • Contexte général des politiques de formation : cadre réglementaire européen relatif à l'accomplissement et à l'harmonisation des cursus ; reconnaissance des diplômes et validation des acquis de l'expérience • Classement des établissements contrôlés par l'Etat ; projet de réforme des diplômes d'enseignement ; schémas directeurs et schémas d'orientation pédagogique • Montée en charge des intercommunalités en matière de politiques culturelles • Evolution des métiers visés par la formation supérieure diplômante dispensée (design industriel, communication graphique, etc.) • Evolution des pratiques sociales et artistiques de la population ; recherche de nouveaux publics et promotion des pratiques émergentes • Développement de nouvelles pratiques, expressions et concepts plastiques • Développement du lien entre technologies de l'information et de la communication, virtualité, outils numériques et création artistique ; du lien entre art et applications technologiques ou industrielles • Développement des projets d'établissement et des problématiques de pédagogie, de création et de diffusion culturelle
Définition	Conçoit et anime, par une pédagogie de recherche et de création, la formation de plasticiens dans le cadre des diplômes d'Etat
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale, département • Rattaché à la direction de l'établissement
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en salle de cours ou en atelier au sein d'une école supérieure d'arts • Selon le projet d'établissement, décentralisation possible des enseignements et des activités sur l'ensemble du territoire • Contraintes horaires et de congés • Temps de travail variable selon le statut de l'enseignant. Possible répartition du temps de travail et de l'activité entre plusieurs employeurs • Disponibilité, mobilité • Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public
Spécialisations/Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la discipline (sculpture, peinture, photographie, histoire de l'art, design, communication), les matériaux employés, les champs créatifs (architecture, design, communication graphique, vidéo, infographie, création multimédia et interactive, etc.) • Selon les publics (amateurs scolarisés, étudiants préparant une orientation professionnelle dans le domaine des arts plastiques, de l'enseignement artistique, de la recherche, du patrimoine, etc.)

METIER

Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Très grande autonomie dans la conduite des activités d'enseignement • Activité cadrée par le projet d'établissement et par les instructions officielles (organisation des études, cursus, évaluation) • Activité pédagogique soumise au sein des établissements classés par l'Etat, au contrôle du ministère de la Culture et de la Communication • Un manquement aux règles de déontologie, des relations conflictuelles avec les élèves, un accompagnement insuffisant dans les recherches des étudiants, une méconnaissance des évolutions dans les disciplines enseignées, peuvent avoir des effets sur la fréquentation de l'établissement, et des conséquences politiques pour la collectivité • Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Relations permanentes avec les étudiants, interface entre les publics accueillis et l'école supérieure d'arts • Echanges ponctuels avec les élus lors des conseils d'administration et des conseils d'établissement • Relations fréquentes en interne à l'établissement avec la direction et les autres enseignants via les responsables ou coordinateurs des options • Coopération avec les autres acteurs artistiques et culturels locaux lors d'évènements artistiques, de représentations, de projets à dimension pédagogique etc.
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels et matériaux de créations plastiques, moyens vidéo et photographiques, technologie de l'information et de la communication, logiciels spécialisés, etc.
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Catégories : B, A • Filière : Culturelle enseignement artistique • Cadres d'emplois : Assistants territoriaux d'enseignement artistique, Professeurs territoriaux d'enseignement artistique
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITES

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et organisation d'un projet pédagogique en lien avec le projet d'établissement • Animation, mise en œuvre des cours et suivi personnalisé du parcours et du projet des étudiants • Evaluation des étudiants • Accompagnement à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement • Recherche et veille artistique dans sa spécialité
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de cours ou d'ateliers pour des publics scolaires et/ou amateurs

COMPETENCES

Savoir-faire

Savoirs

Elaboration et organisation d'un projet pédagogique en lien avec le projet d'établissement

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher et sélectionner des thèmes et des sujets de création, des matériaux et des procédés de réalisation • Concevoir et organiser les liens entre apprentissages techniques et développement de la créativité • Organiser les apports en lien avec les thèmes et sujets de recherche ou de création (histoire, mouvements culturels et intellectuels, esthétique, langages, etc.) • Concevoir et planifier la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires • Coordonner ses programmes de création et d'apprentissage avec les autres enseignants et avec le projet d'établissement | <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux, évolution et cadre réglementaire des politiques culturelles et du secteur professionnel • Théorie et pratique des langages artistiques • Techniques artistiques (supports, matériaux, techniques, écoles, etc.) • Culture générale des disciplines et pratiques enseignées • Histoire, philosophie, sociologie de l'art • Evolutions technologiques et sciences appliquées • Actualité nationale et internationale de la création contemporaine |
|--|---|

Animation, mise en œuvre des cours et suivi personnalisé du parcours et du projet des étudiants

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • S'informer sur les recherches en matière de formation et d'organisation des études • Définir et mettre en œuvre une progression et des enseignements conformes aux programmes et aux instructions officielles • Accompagner l'étudiant dans la découverte et l'appropriation des moyens propres à sa recherche • Ajuster ses méthodes et modalités pédagogiques en fonction des étudiants • Définir un parcours de formation et suivre la progression artistique de l'étudiant • Repérer et favoriser l'expression, la personnalité et la sensibilité des étudiants • Conseiller les étudiants et les accompagner dans leurs choix professionnels | <ul style="list-style-type: none"> • Programmes et instructions officiels • Schémas d'orientation pédagogique du ministère de la Culture • Principes et outils de l'ingénierie pédagogique • Techniques et méthodes pédagogiques des arts plastiques • Principes et techniques de la relation interpersonnelle (écoute, adaptation, expression, etc.) • Psychologie des publics jeunes • Statut des artistes • Animation et régulation de groupe |
|---|--|

Evaluation des étudiants

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des indicateurs partagés de progression individuelle et collective • Favoriser la participation des étudiants dans une approche croisée de l'évaluation de leur création • Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'ajustement des parcours de formation • Organiser des modalités de contrôle des connaissances et des pratiques artistiques • Participer à l'organisation et à la conduite de jurys d'étude | <ul style="list-style-type: none"> • Cycles, niveaux et nomenclature des études • Méthodes et techniques d'évaluation • Outils d'évaluation des activités • Principes de la gestion des compétences • Cadre réglementaire des jurys |
|---|--|

COMPETENCES

Savoir-faire

Accompagnement à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement

- Participer aux instances pédagogiques et administratives de l'établissement d'enseignement artistique
- Proposer des activités dans le cadre du développement d'une approche collective et de la coproduction du projet d'établissement
- Développer des projets de création ou de diffusion artistique participant à la promotion des enseignements et du projet d'établissement

Savoirs

- Fonctionnement d'un établissement d'enseignement, organes de concertation et de décision
- Principes et mise en œuvre d'un projet d'établissement
- Environnement institutionnel et professionnel : acteurs, institutions, dispositifs

Recherche et veille artistique dans sa spécialité

- Conduire des recherches et projets originaux et innovants
- Se confronter aux différentes créations artistiques dans sa discipline
- Identifier et expérimenter de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques
- Organiser et animer des réseaux d'échanges professionnels
- Développer des interventions artistiques et pédagogiques en dehors de l'établissement

- Réseaux professionnels d'information, de création et de diffusion artistique, centres de ressources
- Evolution des expressions, pratiques et concepts artistiques
- Cadre et conditions statutaires des prestations artistiques